



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Lutte contre la Fraude

Médailles d'Honneur du Travail – Secteur Privé

Affaire suivie par Isabelle PALMIER – LE MOUËLLIC

Télétravail

Mél : pref-medailles-du-travail@eure.gouv.fr

**Déposer vos demandes de médaille d'honneur en ligne,
uniquement pour les candidats qui résident dans le département de l'Eure
en suivant les consignes suivantes.**

Cette dématérialisation se base sur les procédures simplifiées mises en place dans l'Eure.
Toutes les informations sont disponibles sur le site de la préfecture de l'Eure.

1) Lien de la médaille demandée

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur du Travail SECTEUR PRIVE est accessible depuis le portail Démarches Simplifiées. Pour déposer une demande en ligne, utiliser **le lien ci-dessous**.
(Attention : pensez à vérifier que le candidat relève bien de cette médaille).

Pour la médaille d'honneur du travail – secteur privé :

SEUL l'employeur ou le candidat peut déposer une ou des demandes (hors mairie).

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée.

Cliquez sur le lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mht>

2) Connexion au portail Démarches Simplifiées.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

La partie gauche

rappelle le nom de la médaille et résume les conditions d'attribution



demarches-simplifiees.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Médaille d'honneur du travail employeur/salarié

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser :

- l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée ;
- la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les personnes salariées ou assimilées dans l'exercice de leur profession ou de leurs efforts pour acquérir une meilleure

La partie droite

permet la connexion

Connexion

Accueil

Commencer la démarche

(1)

Créer un compte démarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte (2)



(3)

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

POUR LA PREMIERE CONNEXION.

Vous devez utiliser

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)

- soit FranceConnect (3)

Pour les connexions suivantes, vous

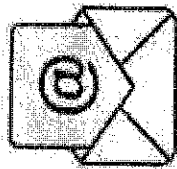
pourrez utiliser :

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;

- soit FranceConnect (3)

3) Vérification de votre adresse courriel

Pour une création de compte ou une vérification de compte, Démarches-simplifiées vous adressera directement un mail avec un lien d'activation. N'oubliez d'aller voir dans vos spams.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse @

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

Email

Renvoyer un email de confirmation

4) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

A gauche,

de vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attributions

Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran

demarches-simplifiées.fr Dossiers Connexion

Rechercher

Identifiez votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Valider

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur agricole est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources.

La médaille d'honneur agricole comprend quatre échelons :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services.
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services ;
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion.

A droite,

De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis De valider

5) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche. **ATTENTION** les diplômes seront envoyés à l'adresse correspondante au numéro de siret.

demarches-simplifiees.fr Dossiers Numéro de dossier

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.
Ces informations seront jointes à votre dossier.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Siret :
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunitaire : FR05140014018
- Adresse : MINISTERE DE L'INTERIEUR, 8 PLACE BEAUVAU 75000 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »

Pour changer de numéro de Siret

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.

